

### Collecte de cannettes vides dans la ville pour les Rhinocéros Féroces

L'équipe du camp de jour récupère les cannettes et bouteilles vides. Nous invitons toute la population à nous encourager en venant nous porter vos sacs de cannettes et bouteilles à l'école Clotilde-Raymond (95 rue Saint-André) entre 6h30 et 18h. Les fonds recueillis permettront de faire un enregistrement professionnel de la chanson composée en collaboration avec Pascal Chaumont, ex-académicien.

## ACTIVITÉS DES ORGANISMES

### AVIS IMPORTANT AUX PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE DE PARKINSON

Si vous êtes atteints de la maladie de Parkinson et que vous demeurez sur le territoire du CSSS Jardins-Roussillon, une classe d'exercices débutera prochainement, les **vendredis à 13h30** au Centre d'hébergement de Saint-Rémi, situé au 110, rue du Collège. Cette classe a pour but de vous permettre de garder la forme, conserver les acquis et échanger avec des personnes ayant la même maladie.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Christine Turcot-Lamarche, thérapeute en réadaptation physique au Centre d'hébergement de Saint-Rémi, les mardis et vendredis au **450 454-4694 poste 232**. Bienvenue à tous! C'est gratuit.

\*\*\*\*\*

### Lave-o-thon de la Coopérative Jeunesse de Services

#### « Vois la jeunesse » de Saint-Rémi

C'est le **samedi 30 juillet** prochain qu'aura lieu le lave-o-thon de la Coopérative Jeunesse de Services de Saint-Rémi. En cas de pluie, le lave-o-thon est reporté au lendemain. L'événement se déroulera dans le stationnement situé face à la Caisse Desjardins des Moissons (810, rue Notre-Dame, Saint-Rémi) qui encore une fois cette année a fait un don de 1000\$ tout comme la Fondation Maurice Monière. Les coopérateurs vous attendent impatiemment afin de vous offrir un service rapide et efficace. Prenez note que les coopérateurs sont disponibles jusqu'à la fin août pour vos menus travaux. Vous n'avez qu'à les contacter au Carrefour jeunesse-emploi au **450 454-5814**.

\*\*\*\*\*

### Méga vente à la boutique du Bambin! 2 sacs pour 5 \$!

Les **21, 22 et 23 juillet** prochains, remplissez pas un mais 2 sacs pour seulement 5 \$ sur tous les vêtements de 7 ans et plus! Bienvenue à tous.

## Rappel des activités des organismes

### LOISIRS DE L'ÂGE D'OR SAINT-RÉMI

Le **10 août à 15h30** aura lieu une épiluchette de été d'Inde, suivi d'un souper froid vers 17h30. La salle sera ouverte à compter de 14h30. Coût: 10\$ pour les membres et de 15\$ pour les non-membres.

Pour réservation: Jeannine Lefrançois au **450 454-9848**, Jocelyne Viau au **450 454-1227** ou Gérald Trudeau au **450 454-4708**.

La Boutique du Bambin est située au 2A, rue Ste-Famille, à Saint-Rémi.

Nous sommes ouverts, à chaque semaine : les mardis et mercredis de 9h à 17h, les jeudis de 9h à 20h, les vendredis de 9h à 18h et le samedi de 10h à 17h. Tél.: **450 454-1331** [www.souriresansfin.org](http://www.souriresansfin.org)

Pour plus d'informations: [www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)



# L'ÉCHO DE SAINT-RÉMI

LE 22 JUILLET 2011

VOL. 15 NO. 29

## LA VILLE VOUS INFORME

### FIESTA DES CULTURES 2011— BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Comme vous le savez peut-être déjà, cet événement haut en couleur est de retour pour une quatrième année consécutive. La Ville de Saint-Rémi est heureuse de renouveler l'expérience en organisant la Fiesta des Cultures **du 26 au 28 août 2011**. L'an dernier, cet événement a été une grande réussite en bonne partie grâce aux bénévoles qui ont mis leur temps et leur énergie afin de nous venir en aide.



Cette année encore, nous comptons sur la collaboration des citoyens de la région. Votre participation à titre de bénévole contribuera énormément au succès de la Fiesta des Cultures 2011. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec Cynthia Ménard au **450 454-3993 poste 2782**.

\*\*\*\*\*

### CONCOURS UNIPRIX SAINT-RÉMI

Dans le cadre de la **Fiesta des Cultures**, nous invitons les Saint-Rémois(es) à participer au **Concours UNIPRIX Saint-Rémi en décorant leur propriété aux couleurs latines**.

Des juges passeront dans les rues **au courant du mois d'août** et les personnes ayant les propriétés les mieux décorées se mériteront comme 1<sup>er</sup> prix: un certificat-cadeau de 200\$, comme 2<sup>e</sup> prix: un certificat-cadeau de 100\$, et comme 3<sup>e</sup> prix: un panier-cadeau d'une valeur de 100\$, le tout offert gracieusement par la pharmacie **UNIPRIX Saint-Rémi**. Veuillez noter que les personnes intéressées à participer doivent s'inscrire en contactant Cynthia Ménard, chargée de projets – Revitalisation Saint-Rémi, au **450 454-3993 poste 2782** ou par courriel à [cmenard@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:cmenard@ville.saint-remi.qc.ca) Bonne chance à tous!

**Ensoleillez votre propriété et courez la chance de gagner!**

\*\*\*\*\*

Prenez note que les chiens sont interdits dans les parcs publics sauf à l'endroit qui leur est attribué: parc canin à l'écocentre au 284, rue de l'Église. Les fontaines sont réservées aux humains. Le ramassage des excréments est une obligation du propriétaire. Merci de faire preuve de civisme et de garder nos parcs propres !



**AVIS CONCERNANT LES ANIMAUX**

Prenez note des articles suivants contenus dans le règlement # V 545-11 concernant les animaux:

**Article 3- Nuisances** Constitue une nuisance et est prohibé un animal qui aboie, miaule ou hurle de manière à troubler la paix et étant perceptible à la limite de la propriété du gardien.

**Article 4 – Chiens dangereux** Constitue une infraction et est passible d'une amende le fait de garder un animal dangereux. Aux fins du présent règlement, est réputé dangereux tout animal qui :A mordu ou attaqué une personne ou un autre animal; Ou un chien agissant de manière agressive et menaçante pouvant laisser entrevoir qu'il pourrait mordre ou attaquer quiconque.

**Article 5 - Garde** Constitue une infraction et est passible d'une amende, la garde d'un animal à l'extérieur sans qu'il soit tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain. Le présent article ne s'applique pas aux animaux gardés par un producteur agricole.

**Article 6 - Contrôle** Constitue une infraction et est passible d'une amende pour le gardien n'ayant pas le contrôle de son animal au moyen d'un dispositif adéquat permettant de le retenir.

**Article 7 – Endroit public** Constitue une infraction et est passible d'une amende le gardien qui a laissé errer son animal dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que la sienne.

À noter qu'un **parc canin** est accessible près de l'écocentre (284, rue de l'Église) pour permettre aux chiens de courir en toute liberté.

**Article 8 - Morsure** Lorsqu'un animal a mordu une personne, son gardien doit aviser le service de police (310-4141) et l'autorité compétente le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.

**Article 9 – Combat / attaque** Constitue une infraction et est passible d'une amende de cent dollars (100,00\$) le gardien et/ou propriétaire d'un animal qui laisse cet animal mordre, attaquer une personne ou un autre animal, lui causant une blessure nécessitant une intervention médicale.

**Article 10 – Dommages à la propriété** Constitue une infraction et est passible d'une amende de cent dollars (100,00\$) le gardien et/ou propriétaire d'un animal qui cause des dommages à la propriété d'autrui.

**Article 11 – Non voyant / nettoyage** Sauf s'il s'agit d'un non voyant, constitue une infraction et est passible d'une amende de cinquante dollars (50,00\$) pour le gardien d'un animal qui omet de nettoyer immédiatement toute place publique ou privée salie par des matières fécales produites par l'animal et d'en disposer d'une manière hygiénique.

**Article 12 - Soins** Constitue une infraction et rend passible d'une amende de cent dollars (100,00\$) pour le gardien et/ou propriétaire d'un animal en négligeant de donner aliments, eau et soins de façon appropriée à l'animal.

**Pénalités** Quiconque contrevient à une disposition des articles ci-dessus commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins cinquante dollars (50,00\$) et d'au plus cinq cent dollars (500,00 \$) par infraction.

*Diane Soucy, OMA, Directrice générale adjointe/ Greffière*

**CINÉ PLEIN AIR #4**

Venez assister au ciné plein air le vendredi **29 juillet!** Le film qui sera présenté est « **Détestable Moi** ».

**Description du film** : Dans une charmante banlieue entourée d'une palissade blanche et de rosiers en fleur, se dresse une maison noire au milieu d'une pelouse morte. À l'insu de son voisinage, enfoui sous cette maison, se cache un vaste repère secret. Entouré d'une petite armée de petits vilains, nous découvrons Groo qui a décidé de réaliser le plus grand méfait de tous les temps : voler la lune! Groo adore tout ce qui est vilain. Avec son arsenal de rayons rétrécissants, de rayons paralysants et de véhicules de combat prêts à attaquer sur terre comme dans les airs, il a vaincu tous ceux qui se sont mis sur sa route. C'était jusqu'à ce qu'il se heurte à l'immense volonté de trois petites orphelines qui voient en lui quelque chose que personne n'aurait imaginé : un père potentiel. Le plus grand méchant du monde doit affronter le plus grand obstacle de sa vie : trois fillettes, Margo, Edith et Agnès.

Vous devez apporter vos chaises, vos couvertures, lampe de poche ainsi que du chasse-moustique. Il est possible d'apporter des collations et des jus.

La représentation débutera vers **21h00**. En cas de pluie, la représentation se fera à la salle Jonquille du Centre Communautaire. Pour informations : Cynthia Ménard, chargée de projets - Revitalisation Saint-Rémi au **450 454-3993 poste 2782**.

**CAMP DE JOUR - Un ÉNORME MERCI !!!**

Je tiens, en mon nom et en celui de l'équipe d'animation, remercier tous les parents bénévoles qui ont été présents autant pour la sortie au Zoo de Granby du 6 juillet que pour les glissades d'eau du 18 juillet dernier. Sans vous, les sorties n'auraient pas été aussi sécuritaires et plaisantes pour tous. Bref, votre implication a été grandement appréciée. Azalée et son équipe

\*\*\*\*\*

**SEMAINE 5 - 25 au 29 JUILLET 2011**

**27 juillet 2011** : Sortie au Parc de la rivière des Mille-îles

Le départ se fera à **8h45**. Pour cette journée, il vous faut des vêtements confortables, des souliers, le chandail du camp de jour, un chapeau ou casquette ainsi qu'un lunch froid. Nous partons dans la nature à la découverte de mille et une merveilles. Nous serons de retour pour 16h au camp de jour. Pour plus d'informations, veuillez contacter Azalée au **514 712-9227**.

\*\*\*\*\*

**29 juillet 2011** : Halloween

N'oubliez pas de sortir vos plus beaux déguisements pour fêter l'halloween avec nous.

\*\*\*\*\*

**Sorties supplémentaires – Inscriptions**

C'est maintenant le temps d'inscrire vos enfants pour les sorties supplémentaires qui se dérouleront la semaine suivant la fin du camp de jour. Voici les choix :

**22 août 2011** : Fort Angrignon (25\$)

**23 août 2011** : Forfait Nature au Jardin Botanique (25\$)

**24 août 2011** : Arbre en Arbre Mirabel (30\$)

Faites vite, car le nombre de places est limité. Pour inscrire vos enfants, vous devez contacter: Andrée-Michèle (Azalée) au **514 712-9227**.